

Appel à projets - Clôture XXX

Résilience des zones côtières du Sud-Ouest de l'océan Indien

Contexte

La Commission de l'océan Indien (COI), à travers le projet "Résilience des populations et des écosystèmes côtiers du Sud-Ouest de l'océan Indien" (RECOs), lance un appel à projets régional pour renforcer la résilience des populations et des écosystèmes du Sud-Ouest de l'océan Indien. Cette initiative est soutenue par l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement (FFEM).



Séchage d'algue dans le Sud-Ouest de Madagascar

Actions éligibles

Sont éligibles les actions liées à la **gouvernance**/la **planification** des zones côtières, l'**observation**/la **gestion du littoral**, à la **conservation**/la **restauration des écosystèmes marins et côtiers**, aux **aires marines protégées** et à l'**éducation à l'environnement** en zones côtières.

La durée de mise en oeuvre des actions / projets doit être de **12 mois minimum** et ne peut aller au-delà du **30 juin 2026**.

Doté d'une **enveloppe globale de 1 million €**, l'appel à projets comprend deux lots.

LOT 1	LOT 2
Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)	Recherche et développement (R&D) sur la résilience des écosystèmes côtiers
Exemples d'actions : ● Mise en place ou l'amélioration des processus de concertation locale ; ● Renforcement des capacités des membres des comités locaux GIZC ou équivalents ; ● Développement ou mise à jour des statuts et plans d'action locaux GIZC ou équivalents (stratégies de développement durable sur une ou plusieurs thématiques de GIZC) ; ● Mise en place d'actions de pérennisation des comités locaux GIZC ou équivalents.	Exemples d'actions : ● Gestion efficace des aires marines ; ● Pêche durable et développement de filières d'exploitation des ressources marines ; ● Protection et restauration des écosystèmes marins et côtiers (mangroves, herbiers, récifs coralliens, cordons dunaires). Ces actions devront obligatoirement correspondre à des solutions fondées sur la nature ; ● Renforcement d'efficacité et pérennisation financière des mesures de gestion côtière ; ● Développement et mise en œuvre d'outils de gestion de la GIZC ; ● Renforcement des capacités des acteurs de la GIZC.
Montant des subventions du Lot 1 :	Montant des subventions du Lot 2 :
Entre 50 000 € et 150 000 €	Entre 100 000 € et 150 000 €

Acteurs éligibles

Personnes morales	Acteurs non étatiques	Autorités locales	Instituts de recherche
Basées dans l'un des pays ci-après : ● Comores, ● Madagascar, ● Maurice ● Seychelles	● Secteur privé ● Partenaires économiques et sociaux ● Organisations syndicales ● Organisations de la société civile	● Villages ● Municipalités ● Communes ● Régions ● Districts ● Provinces	● Universités ● Académies ● Centres de recherche

Pour en savoir plus et soumettre vos dossiers :

Lien page AAP | recos@coi-ioc.org | +230 402 61 00